

Bon No: 001125792		1ere Gachée: 13:47 (1) Quantité: 5.00 m3		Date: 24/02/2026 200226105845 référence commande(2): 04 90 34 95 97		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410541 chantier: 054101		EPCO CHALONS		625 RUE CINSAULT 84100 AV AMPERE 06.29.10.88.65 51000 Châlons-en-Champagne		Véhicule: M88 8x4 ROUXEL FON M88 FONTANESI RO	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
14:30				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton NJBAP5C375		désignation(6)(8) BPS		certification XF3		classe d'exposition(3) CL 0,40	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C35/45	
appellation commerciale C35/45 XF3 SF2 Dm10 CEM2 375							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
ACCELERATEUR CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE				FIBRES METALLIQUES 25KG SPHRE 7200 EA ISOSPHERE 5140 AP		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1